



# Hôpital sans tabac

Il est interdit de fumer dans et à proximité immédiate des établissements du CHU de Montpellier, y compris la cigarette électronique. Une aide au sevrage tabagique est possible sur demande.

## Hôpital sans tabac

Depuis le 1er novembre 1992, il est interdit de fumer dans les locaux à usage collectif utilisés pour l'accueil, les soins et l'hébergement du malade. Il est donc interdit de fumer dans et à proximité immédiate des établissements du CHU de Montpellier pour les personnels, malades et visiteurs. Cette interdiction vaut également pour la cigarette électronique.

## Pourquoi un hôpital sans tabac

L'hôpital doit respirer la santé. La fumée de tabac est dangereuse pour tous ceux qui la respirent, y compris les non-fumeurs. Joignez-vous à tous ceux qui, bien que fumeurs, font des efforts. Merci de ne pas fumer devant les portes du CHU (personnels, patients,...). Permettez aux non-fumeurs de respirer sans risque. Respectez leur liberté.

## L'hôpital : une grande exigence d'hygiène

Ne pas fumer contribue à la propreté et la salubrité de tous les locaux dans le respect des personnels et des malades. Ainsi, vous participez à la réalisation des missions de prévention et d'éducation pour la santé de l'hôpital.

## L'hôpital : une grande exigence de sécurité

La nature des activités d'un hôpital fait qu'une cigarette peut avoir des conséquences

tragiques surtout pour ceux qui sont alités. Un incendie sur six est dû à un mégot mal éteint. Contribuez à la prévention du risque incendie à l'hôpital.

## Une aide au sevrage tabagique pour tous

Pendant votre hospitalisation, une aide peut vous être apportée afin de prendre en compte votre manque lié à l'absence de tabac. Les substituts nicotiques sont délivrés gratuitement pendant votre séjour.

Si vous souhaitez profiter de votre hospitalisation pour arrêter de fumer, vous pouvez demander à rencontrer un tabacologue pendant votre séjour.

La maternité a signé la charte «Maternité sans tabac». Des professionnels sont formés pour fournir une aide aux femmes fumeuses enceintes ou non. Demandez plus d'informations à l'équipe soignante.



**Pour un suivi en tabacologie, y compris après votre séjour, vous pouvez contacter les services de consultations du CHU :**

Hôpital Arnaud de Villeneuve : 04 67 33 60 96

Répondeur téléphonique de l'Unité de Tabacologie : 04 67 33 69 41

Maternité/Gynécologie : 04 67 33 65 13 / 04 67 33 64 52

Hôpital Lapeyronie : 04 67 33 84 79

Hôpital Saint-Eloi : 04 67 33 70 16

Autre numéro à retenir :

Tabac Info Service : 39 89 ou les Tabacologues de ville.

### **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER**

191 av. du Doyen Giraud  
34295 Montpellier cedex 5